

DELIBERATION n°10/2023

OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	3
Votants :	24

SÉANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur le Maire **DEMANDE** au Conseil Municipal :

- Après lui avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Et après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Les résultats de clôture de 2022 sont les suivants :

RESULTATS DE CLÔTURE

Section de fonctionnement

Résultat de clôture de l'exercice 2021 (excédent)	1.014.622,78 €
Résultat de l'exercice 2022 (excédent)	523.173,85 €
Excédent global de clôture 2022	1.537.796,63 €

Section d'investissement

Résultat de clôture de l'exercice 2021 (déficit)	-197.026,04 €
Résultat de l'exercice 2022 (déficit)	- 353.794,19 €
Déficit global de clôture 2022	-550.820,23 €

Restes à réaliser : - 45.422,04 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

Berser
Levrault

ID : 006-210600383-20230323-D_10_03_2023-DE

CONSIDÉRANT l'exactitude des écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le 30 MAR, 2023

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le 30 MAR, 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

